

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 21 mai 2026

Délibération n° 20260521.3

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 1	
Absent : 0	

Le jeudi 21 mai 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 16/05/2026 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Julie TROTOBAS et Messieurs Eric BADIN, Philippe BENMERGUI, Boris COUSSINET, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Raphaël RAISSON, Patrick ROCHE.

ABSENTE EXCUSÉE avec pouvoir : Mme Carine TONDELA (pouvoir donné à Mme Florence BERGER)

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Hélène TESTARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE LA COMMUNE

A la suite des élections municipales, il est demandé par le cabinet de la Ministre et par la Sous-direction des cabinets de désigner un nouveau correspondant défense pour la commune.

Il est désigné sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres.

Les missions du correspondant défense s'articulent autour de 3 axes principaux :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens Combattants.)

Concrètement, son champ d'action est très vaste. Il peut par exemple :

- Organiser une conférence sur un thème de défense (le rôle des armées aujourd'hui, le parcours de citoyenneté) ;
- Diffuser des informations dans le journal de la commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement (implication du régiment voisin dans un conflit actuel, nouveau service national, réserve) ;
- Animer une cérémonie commémorative (le 8 mai, le 11 novembre) en associant des jeunes de la commune ;
- Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Les correspondants défense ne sont pas seuls, ils sont accompagnés par leur délégué militaire départemental, un officier supérieur des armées, qui est chargé du lien entre les armées et la Nation. Cet interlocuteur d'expérience est là pour soutenir leurs initiatives et fournir les outils, ressources et idées afin de bâtir leur projet sur plusieurs années.

Le conseil municipal procède à la désignation du correspondant défense de la commune pour représenter la commune à la délégation militaire départementale de l'Ain

Délégué titulaire : Monsieur Eric BADIN

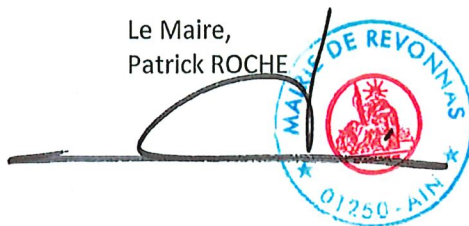
Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20260527-20260521-3-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

27 MAI 2026

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20260527-20260521-3-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2026